Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240610-2024-101-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/06/2024

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 10 JUIN 2024

RESSOURCES
COMMANDE PUBLIQUE

Approbation et autorisation de signature du marché n°2024/39 relatif à la fourniture, à l'installation, à la location et à la maintenance de bâtiments modulaires

N°BC2024-101

Nombre de membres en exercice	**25**
Nombre de présents	**19**
Nombre de pouvoirs	**3**
Votants	**22**
Secrétaire de séance : Christelle MINARD	

L'an 2024, le 10 juin à 18 heures trente, le bureau communautaire de la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 04 juin 2024, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient Présents :
Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Pascal LEPETIT (OULINS), Sébastien LEROUX (DREUX), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Talal ABDELKADER (DREUX), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ÉCLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRÛLÉ), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE), Jean BARTIER (GARNAY), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN)

Étaient excusés :
Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Caroline VABRE (DREUX), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE LES RIBOUTS), Pierre SANIER (BU), Christian BOUCHER (CHERISY)

Pouvoirs :
Emmanuelle BONHOMME donne pouvoir à Christelle MINARD
Pierre-Frédéric BILLET donne pouvoir à Sébastien LEROUX
Christian BOUCHER donne pouvoir à Nathalie MILWARD

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,

L'entreprise PAPREC, délégataire du SITREVA, souhaite récupérer l'usage de la totalité des locaux du SITREVA dans lesquels des agents de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux sont installés. Le SITREVA souhaite également disposer d'une partie de la parcelle sur laquelle sont situés les locaux des services techniques afin d'étendre le centre de tri.
Aussi, et dans l'attente du déménagement des services techniques sur le site de La Radio, il est prévu d'installer des bâtiments modulaires pour accueillir les agents concernés.

À cette fin, une consultation effectuée sous la forme d'une procédure formalisée de type appel d'offres ouvert a été initiée le 04 mars 2024 pour conclure un marché ordinaire à prix global et forfaitaire comprenant l'installation, la location, la maintenance et l'enlèvement de ces bâtiments modulaires.

Le marché est conclu pour une durée initiale prévisionnelle de quatorze (14) mois à compter de la date de notification. Le marché est ensuite reconductible trois (3) fois par période de douze (12) mois.

Le marché comprend une prestation supplémentaire éventuelle définie comme suit :

PSE	Description
PSE1	Installation et location de protection collective en toiture et accès par crinoline

À l'issue de la consultation, 2 offres ont été réceptionnées, dont une ayant été déclarée irrégulière pour avoir modifié substantiellement la pièce financière du marché.

La Commission d'appel d'offres (CAO) a décidé de retenir la PSE prévue au marché, celle-ci permettant d'assurer la sécurité des intervenants dans le cadre des prestations de maintenance des bâtiments modulaires.
La Commission d'appel d'offres (CAO) réunie le 06 mai 2024 a attribué le marché à la société LOXAM MODULE SAS qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;
VU le code de la commande publique ;
VU le 3° de la délibération n°2021-75 du conseil communautaire du 12 avril 2021, tel que modifié par la délibération n°CC2023-078 du conseil communautaire du 22 mai 2023 attribuant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire en matière de marchés publics de fournitures courantes et services qui relèvent de la compétence de la Commission d'appel d'offres telle que définie à l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales ;
VU le PV de la CAO réunie le 06 mai 2024.

VU le rapport d'analyse des offres ;
VU le projet de marché consultable.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE la conclusion du marché n°2024/39 relatif à la fourniture, à l'installation, à la location et à la maintenance de bâtiments modulaires conclu avec la Société LOXAM MODULE SAS pour :
- un prix global et forfaitaire d'installation de 84 490,60 € HT ;
- un prix global et forfaitaire de location annuelle de 41 183,52 € HT (soit un loyer mensuel de 3431,96 € HT) ;
- un prix global et forfaitaire d'enlèvement des modulaires de 13 711,68 € HT ;

le marché est conclu pour une durée initiale de 14 mois comprenant un délai de de livraison et d'installation de 1 mois et 10 jours, une durée de location de douze (12) mois et un délai d'enlèvement des modulaires de 7 jours, étant précisé que la période de location est reconductible trois (3) fois par période de douze (12) mois ;

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

POUR EXTRAIT CONFORME
Dreux, le 12/06/2024

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 12/06/2024

Gérard SOURISSEAU
Président

Christelle MINARD
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.

